



Syndicat national des cadres, maîtrise et techniciens des Chambres de Métiers et de l'Artisanat

COMPTE RENDU AG DE LA CGC CMA – VENDREDI 31 JANVIER 2020

Nicolas TOLLAR ouvre la séance à 9H30 à l'issue de la fin de réunion de bureau.

Rapport moral :

- Vie du syndicat sur l'année 2019
- Une réunion de bureau par trimestre et une AG.

Les commissions nationales auxquelles a participé la CGC CMA :

- CPN 56 le 6 février 2019
- CPN 52 et CPN 56 les 26 et 27 mars 2019
- Préparatoire CPN 56 les 26 et 27 septembre 2019
- CPN 56 le 02 octobre 2019.

La CGC CMA n'a pas la possibilité de porter une proposition à l'ODJ de la CPN 56. Toutefois, elle participe à la CPN 56 à titre d'expert et est à ce titre force de proposition. Néanmoins, la CGC CMA vote en CPN 52.

Les rencontres de la CGC CMA :

- Rencontre avec la DGE le 14 mai 2019
- Entretien avec notre conseil juridique Cabinet IROISE
- ONE préparatoire janvier 2019
- ONE 1^{er} mars

Les litiges traités par le cabinet IROISE en 2019 :

- Litige CMA 54 sur non versement de complément de rémunération /accident de travail
- Calcul des droits à la retraite
- Transfert IDF vers la CRMA
- Bénéfice du congé local
- Situation des traitements non-perçus
- Maladie professionnelle

La CGC CMA décide de poursuivre sa collaboration avec le Cabinet IROISE après négociation de la nouvelle convention.

Equipement informatique :

- Création et configuration d'un compte Hello Association
- Création d'un espace d'adhésion en ligne
- Formation à l'utilisation sur l'outil de gestion des adhérents et actualisation des campagnes d'adhésion
- Mise en place d'une solution d'e-mailing.

Composition du bureau :

Nous remercions l'investissement de Patrick RAOU au sein du syndicat et qui démissionne suite à son départ en retraite.

Jean-Marc LAFAYE souhaite se mettre en retrait du syndicat.

Edith NIEL reste en retrait en attendant un retour futur si elle le souhaite.

La CGC CMA appelle à des candidatures pour le bureau national. Myriam BOISSIERE DE CILIA est nommée déléguée à la communication.

Martine LABORIE est nommée référente au niveau régional.

Nicolas TOLLAR est élu Président de la CGC CMA.

Le bureau :

- Nicolas TOLLAR, Président
- Richard BACQUIE et Pascal CUISANT, VP
- Manuela ROSARIO, Trésorière
- Sylvie FOLIN, Vice trésorière
- Martine LABORIE, SG
- Edith EICHELBRENNER, SG adjointe
- Myriam BOISSIERE DE CILIA, communication.

L'assemblée approuve à l'unanimité le nouveau bureau.

Désignation des représentants aux commissions nationales ;

- CPN 56 et 52 : Nicolas TOLLAR - Richard BACQUIE (suppléant)
- ONE : Richard BACQUIE
- CPF : Pascal CUISANT

Rapport financier :

Pour l'année 2019 les comptes s'établissent ainsi :

PRODUITS		CHARGES	
Dotations CMA France	: 17 873,64	Fonctions publiques	: 4 896,00
Intérêts livret A	: 371,62	Frais AG	: 8 273,93
Cotisations Adhérents	: 8 220,36	Autres charges	: 28 332,30
Produits exceptionnels	: 12 508,95	Résultat déficitaire	: - 2 527,66

L'assemblée approuve le compte rendu financier à l'unanimité et décide de maintenir le coût de la cotisation adhérent :

- Non cadre : 96 - 73 en faveur des FP
- Cadre : 112 - 73 en faveur des FP
- Cadre sup : 128 - 73 en faveur des FP

Bilan sur les adhérents :

- 64 % de nos adhérents sont des cadres
- 14 % de nos adhérents sont des cadres supérieurs
- 15 % de nos adhérents sont des maîtrises
- 5 % de nos adhérents sont des techniciens.

Parmi nos adhérents, 63 agents ont quitté le réseau (démissions, départs en retraite, licenciements, inaptitudes).

Actualités du réseau :

- GPEC : Guide méthodologique à transmettre aux DS/ informations ONE
- COP (contrat d'objectifs et de performance 2020 – 2022)

Le COP contrat d'objectifs et de performance constitue le document de référence de l'action des CMA menée sur le financement en tout ou partie par la taxe pour frais de chambre (TFC) sans préjudice des autres missions qu'elles peuvent conduire. Dans un contexte contraints des financements publics, l'objectif de maintenir constant le plafond de la TFC des CMA pour la période de ce COP selon la réalisation des actions constitue une marque de confiance dans la capacité du réseau des CMA à poursuivre l'évolution de sa gouvernance et de son modèle économique.

AXE 1 : Favoriser l'entrepreneuriat et le développement des entreprises artisanales

Objectif 1 : Soutenir l'entrepreneuriat, le développement économique des E A ainsi que la création d'emplois. Confier au réseau un suivi ciblé des entreprises, celles en croissance, en difficultés ou exportatrices, ainsi que le conseil aux créateurs-repreneurs d'entreprise afin de leur proposer un soutien spécifique si besoin.

Développer des partenariats avec BPI France, pour identifier et accompagner les TPE à fort potentiel de croissance et de recrutement.

Faciliter les démarches administratives et les formalités.

Accompagner les entreprises artisanales à accéder aux marchés publics via un soutien à la constitution des dossiers.

Accompagner les artisans au bon choix de statut juridique.

AXE 2 : Accompagner les transitions numériques et écologiques des E A

Objectif 2 : Intensifier et massifier la sensibilisation des entreprises de l'artisanat au numérique via une expérimentation portée par les CMA.

Développer le nombre d'activateurs « France num » du réseau en prévoyant une répartition géographique adéquate.

Faire le relais des médias de communication de France Numérique intéressant les entreprises artisanales sur l'ensemble des sites des CMA.

Déployer un outil unique et performant d'autodiagnostic numérique au sein du réseau.

Assurer un suivi particulier des publics éloignés du numérique.

Objectif 3 : Apporter un appui aux artisans qui le souhaitent afin de leur permettre de développer leur activité dans la sphère numérique.

Contribuer à la mise en place d'une démarche favorisant la mise en valeur des artisans qui développent leurs activités sur les plateformes.

Objectif 4 : Accompagner les E A dans la transition écologique

Accompagner les entreprises artisanales vers l'économie circulaire. Développer les diagnostics de flux auprès des entreprises artisanales (matières, énergie, eau et déchets).

AXE 3 : Assurer la promotion et la valorisation du secteur de l'artisanat, de ses métiers, des territoires et du système de formation ou de l'apprentissage.

Objectif 5 : Assurer la mission de promotion et de valorisation du secteur de l'artisanat et des métiers.

Concevoir et réaliser des campagnes de communication nationales afin de promouvoir et valoriser l'artisanat auprès des publics cibles et du grand public.

Renforcer l'impact de la semaine nationale de l'artisanat.

Intégrer dans le plan de communication annuel du réseau des CMA des actions à destination des publics cibles.

Déployer dans le réseau de CMA France, un plan d'action ambitieux de valorisation des métiers de l'artisanat par des actions de terrain renforcés.

Renforcer la communication du réseau des CMA autour de l'attractivité des métiers de l'artisanat et du système de formation à ces métiers.

Renforcer la communication autour de l'enjeu de la création/transmission des entreprises artisanales par un renforcement de l'impact de la semaine nationale de la création transmission.

Objectif 6 : Impliquer le réseau dans la politique nationale en faveur des métiers et du patrimoine vivant.

Au niveau régional, présenter les différents dispositifs de valorisation des savoir-faire des EA afin de les accompagner dans leur développement économique ET pour les entreprises souhaitant candidater au label EPV, proposer un accompagnement dans l'élaboration du dossier de candidature.

Contribuer à la restructuration des réseaux professionnels des métiers d'arts et du patrimoine.

Contribuer à la sensibilisation du grand public, et les jeunes, aux métiers d'arts et du patrimoine vivant, en faisant de chaque chambre régionale le coordinateur régional des tournées européennes des métiers d'arts selon un cahier des charges définis annuellement en collaboration avec l'organisme national.

AXE 4 : Contribuer au développement et à l'aménagement des territoires

Objectif 7 : Appuyer les territoires

Accompagner les politiques publiques nationales en faveur de l'artisanat

Structurer et déployer une offre de services à destination des collectivités territoriales.

Assurer la prise en compte de l'artisanat dans les territoires.

AXE 5 : Optimiser l'efficacité du fonctionnement du réseau

Objectif 8 : Organiser un réseau structuré, performant et uni.

Accompagner la réforme du circuit de financement et de répartition de la taxe en fonction du vote de l'amendement relatif à la centralisation de la taxe à CMA F.

Réactiver le fonds de financement et d'accompagnement du réseau pour financer les actions mutualisées en fonction du vote de l'amendement.

Assurer les relais de proximité dans les territoires.

Objectif 9 : Répondre aux besoins en compétences des entreprises artisanales par une offre adaptée et ciblée des CMA.

Contribuer à une orientation choisie de tous les publics vers les métiers de l'artisanat.

Développer et structurer la mission de médiation de l'apprentissage confiée au réseau des CMA.

Mettre en œuvre la mission de contrôle pédagogique des actions de formation par apprentissage.

Objectif 10 : Accompagner les réformes de transformation du réseau et le changement en RH.

Mettre en place une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) adaptée aux besoins des CMA.

Proposer une évolution des modalités de dialogue social afin de permettre des adaptations plus souples du statut tout en préservant les droits des deux collèges.

Objectif 11 : Améliorer l'efficacité du fonctionnement du réseau à travers le renforcement du rôle des CMA France en matière de diffusion et de vérification de l'application des règles applicables aux chambres.

Mettre en place des outils permettant de régir l'organisation et le bon fonctionnement des chambres.

Informations diverses :

Groupe de travail sur la mobilité le 12 février 2020. A l'ODJ du prochain bureau.

Réunions de bureau :

- 5 et 6 mars 2020
- 12-13 et 14 mai 2020
- 1^{er} et 02 juillet 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les participants et lève la séance à 12 H.